



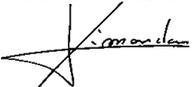
COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 9</i> <i>Votants : 11</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>2/12/2023</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>12/12/2023</i></p>	<p>Le sept décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés : Dominique HENRY, procuration à Anne-Sophie PARRIAUX Ludovic JEUNOT, procuration à Isabelle HOCQUEMILLER</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Secrétaire de séance : Michel JANNIN</p>

➤ **231205 : Convention avec GBM pour l'urbanisation de la zone AU de l'Orée des Landes**

Le maire expose au Conseil municipal les modalités de raccordement du projet de lotissement communal « l'Orée des Landes » à la voirie et aux réseaux (assainissement, électricité, voirie...) sur les rues de l'Ecole et des Landes et sur le chemin du Vernois.

Ces raccordements impliquent une convention avec GBM pour fixer leurs conditions techniques et financières, et la répartition des coûts entre la commune et GBM.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le dispositif et autorise le maire à signer la convention avec GBM.

Le maire
Jean SIMONDON


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture